

Délib. N°13 :

Monsieur Le Maire,

Vous avez été interpellé par le collectif sur l'habitat d'urgence le 30/01/2013. Vous vous êtes engagé à apporter une réponse pour jeudi prochain.

Nous y serons attentifs. Aujourd'hui, nous rappelons que des femmes et des enfants dorment dehors.

Délib. n° 67 et 68 :

Cette délibération concerne 6 emplois (non permanents). Le montant prévu pour leur rémunération est vraiment minime. Combien d'heures cela représente t-il ??? Le montant nous paraît dérisoire.

Délib. 59 :

Ce jour nous sommes interpellés par le collectif des associations de solidarité concernant la menace qu'une nouvelle fois plane sur le programme européen d'aides aux plus démunies. Pour rappel le 15 Février 2012 le parlement européen a validé par un vote en séance plénière, la décision prise par le conseil européen de prolonger l'existence de ce programme pour la campagne 2012-2013.

Il est de notre responsabilité d'élus et de citoyens d'agir pour faire en sorte que ce programme social en cours d'élaboration pour la période 2014-2020 réponde aux attentes et couvre les besoins des 4 millions de français parmi 18 millions d'européens qui sont aidés.

Dans un contexte aggravé de crise économique, qui voit l'augmentation du nombre de demandes, la poursuite de l'aide européenne alimentaire permet de répondre concrètement à un besoin vital et urgent.

Le budget nécessaire est estimé à 680 millions par an au lieu des 500 millions d'aujourd'hui (envi. 1.30€/européen).

Ce dispositif d'aides alimentaires met concrètement en œuvre la solidarité européenne avec une efficacité maximale.

Alors en attendant d'être collectivement capable de bouger les règles du jeu économique qui laisse la famine guettée des millions de personnes, mobilisons nous pour peser sur les décisions qui seront prises à l'automne prochain.